



École secondaire Calixa-Lavallée

Activité : Exploration de la formation professionnelle

Dates : 1er et 2 décembre 2025

Objet : Autorisation parentale – Activité 'Exploration de la formation professionnelle'

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du cours Exploration de la formation professionnelle (IFP3), votre enfant Jimmy participera à une activité d'immersion les 1er et 2 décembre 2025. Il découvrira le programme de formation professionnelle Pose d'armature du béton, offert au Centre de formation des métiers de l'acier (CFMA), sous la supervision de M. Hassene Bada.

Cette activité a pour objectif de lui permettre de vivre une expérience concrète dans un environnement professionnel, d'échanger avec des enseignants du domaine et d'en apprendre davantage sur les métiers liés à la construction métallique et au béton armé.

Informations générales

- Horaire de la journée
 - Arrivée au centre de formation vers 8 h 15
 - Début des activités à 8 h 30
 - Dîner : emmener un lunch (aucune cafétéria sur place)
 - Fin des activités vers 14 h 30

Transport – Centre de formation des métiers de l'acier (CFMA)

- Adresse : 9200, rue de l'Innovation, Anjou

Les élèves devront se rendre par leurs propres moyens au centre de formation. Aucun transport scolaire n'est prévu pour ce lieu. Ils doivent prévoir leur déplacement afin d'arriver avant 8 h 15.

Tenue vestimentaire

Votre enfant doit porter des vêtements longs, résistants et confortables, adaptés à un atelier de construction (pantalon long et chandail à manches longues recommandés). Les chaussures de sécurité (embout d'acier) sont obligatoires. Le centre de formation fournira les chaussures de sécurité nécessaires; la pointure de votre enfant a déjà été enregistrée.

Présence

Au début de la formation, les formateurs aborderont des notions essentielles liées à la santé et sécurité au travail. Pour cette raison, la présence de votre enfant lors de la première journée (1er décembre) est obligatoire. Si votre enfant est absent le premier jour, même avec une absence justifiée, il ne pourra pas participer à la deuxième journée (2 décembre) et devra rester à la maison.

Comportement et sécurité

Durant toute l'activité, votre enfant demeurera sous la responsabilité de l'accompagnateur et devra :

- respecter les règles et consignes de sécurité du centre de formation,
- adopter un comportement respectueux et responsable,
- et représenter fièrement l'école Calixa-Lavallée.

Autorisation parentale

Je, soussigné(e) _____,
autorise mon enfant _____ **Jimmy** _____,
à participer à l'activité 'Exploration de la formation professionnelle – Pose d'armature du béton' les 1er et 2 décembre 2025.

Signature du parent : _____ Date : _____



École secondaire Calixa-Lavallée

Activité : Exploration de la formation professionnelle

Dates : 1er et 2 décembre 2025

Objet : Autorisation parentale – Activité 'Exploration de la formation professionnelle'

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du cours Exploration de la formation professionnelle (IFP3), votre enfant Benjamin participera à une activité d'immersion les 1er et 2 décembre 2025. Il découvrira le programme de formation professionnelle Pose d'armature du béton, offert au Centre de formation des métiers de l'acier (CFMA), sous la supervision de M. Hassene Bada.

Cette activité a pour objectif de lui permettre de vivre une expérience concrète dans un environnement professionnel, d'échanger avec des enseignants du domaine et d'en apprendre davantage sur les métiers liés à la construction métallique et au béton armé.

Informations générales

- Horaire de la journée
 - Arrivée au centre de formation vers 8 h 15
 - Début des activités à 8 h 30
 - Dîner : emmener un lunch (aucune cafétéria sur place)
 - Fin des activités vers 14 h 30

Transport – Centre de formation des métiers de l'acier (CFMA)

- Adresse : 9200, rue de l'Innovation, Anjou

Les élèves devront se rendre par leurs propres moyens au centre de formation. Aucun transport scolaire n'est prévu pour ce lieu. Ils doivent prévoir leur déplacement afin d'arriver avant 8 h 15.

Tenue vestimentaire

Votre enfant doit porter des vêtements longs, résistants et confortables, adaptés à un atelier de construction (pantalon long et chandail à manches longues recommandés). Les chaussures de sécurité (embout d'acier) sont obligatoires. Le centre de formation fournira les chaussures de sécurité nécessaires; la pointure de votre enfant a déjà été enregistrée.

Présence

Au début de la formation, les formateurs aborderont des notions essentielles liées à la santé et sécurité au travail. Pour cette raison, la présence de votre enfant lors de la première journée (1er décembre) est obligatoire. Si votre enfant est absent le premier jour, même avec une absence justifiée, il ne pourra pas participer à la deuxième journée (2 décembre) et devra rester à la maison.

Comportement et sécurité

Durant toute l'activité, votre enfant demeurera sous la responsabilité de l'accompagnateur et devra :

- respecter les règles et consignes de sécurité du centre de formation,
- adopter un comportement respectueux et responsable,
- et représenter fièrement l'école Calixa-Lavallée.

Autorisation parentale

Je, soussigné(e) _____,
autorise mon enfant _____ **Benjamin** _____,
à participer à l'activité 'Exploration de la formation professionnelle – Pose d'armature du béton' les 1er et 2 décembre 2025.

Signature du parent : _____ Date : _____



École secondaire Calixa-Lavallée

Activité : Exploration de la formation professionnelle

Dates : 1er et 2 décembre 2025

Objet : Autorisation parentale – Activité 'Exploration de la formation professionnelle'

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du cours Exploration de la formation professionnelle (IFP3), votre enfant El Mehdi participera à une activité d'immersion les 1er et 2 décembre 2025. Il découvrira le programme de formation professionnelle Pose d'armature du béton, offert au Centre de formation des métiers de l'acier (CFMA), sous la supervision de M. Hassene Bada.

Cette activité a pour objectif de lui permettre de vivre une expérience concrète dans un environnement professionnel, d'échanger avec des enseignants du domaine et d'en apprendre davantage sur les métiers liés à la construction métallique et au béton armé.

Informations générales

- Horaire de la journée
 - Arrivée au centre de formation vers 8 h 15
 - Début des activités à 8 h 30
 - Dîner : emmener un lunch (aucune cafétéria sur place)
 - Fin des activités vers 14 h 30

Transport – Centre de formation des métiers de l'acier (CFMA)

- Adresse : 9200, rue de l'Innovation, Anjou

Les élèves devront se rendre par leurs propres moyens au centre de formation. Aucun transport scolaire n'est prévu pour ce lieu. Ils doivent prévoir leur déplacement afin d'arriver avant 8 h 15.

Tenue vestimentaire

Votre enfant doit porter des vêtements longs, résistants et confortables, adaptés à un atelier de construction (pantalon long et chandail à manches longues recommandés). Les chaussures de sécurité (embout d'acier) sont obligatoires. Le centre de formation fournira les chaussures de sécurité nécessaires; la pointure de votre enfant a déjà été enregistrée.

Présence

Au début de la formation, les formateurs aborderont des notions essentielles liées à la santé et sécurité au travail. Pour cette raison, la présence de votre enfant lors de la première journée (1er décembre) est obligatoire. Si votre enfant est absent le premier jour, même avec une absence justifiée, il ne pourra pas participer à la deuxième journée (2 décembre) et devra rester à la maison.

Comportement et sécurité

Durant toute l'activité, votre enfant demeurera sous la responsabilité de l'accompagnateur et devra :

- respecter les règles et consignes de sécurité du centre de formation,
- adopter un comportement respectueux et responsable,
- et représenter fièrement l'école Calixa-Lavallée.

Autorisation parentale

Je, soussigné(e) _____,
autorise mon enfant _____ **El Mehdi** _____,
à participer à l'activité 'Exploration de la formation professionnelle – Pose d'armature du béton' les 1er et 2 décembre 2025.

Signature du parent : _____ Date : _____



École secondaire Calixa-Lavallée

Activité : Exploration de la formation professionnelle

Dates : 1er et 2 décembre 2025

Objet : Autorisation parentale – Activité 'Exploration de la formation professionnelle'

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du cours Exploration de la formation professionnelle (IFP3), votre enfant Océanne participera à une activité d'immersion les 1er et 2 décembre 2025. Elle découvrira le programme de formation professionnelle Pose d'armature du béton, offert au Centre de formation des métiers de l'acier (CFMA), sous la supervision de M. Hassene Bada.

Cette activité a pour objectif de lui permettre de vivre une expérience concrète dans un environnement professionnel, d'échanger avec des enseignants du domaine et d'en apprendre davantage sur les métiers liés à la construction métallique et au béton armé.

Informations générales

- Horaire de la journée
 - Arrivée au centre de formation vers 8 h 15
 - Début des activités à 8 h 30
 - Dîner : emmener un lunch (aucune cafétéria sur place)
 - Fin des activités vers 14 h 30

Transport – Centre de formation des métiers de l'acier (CFMA)

- Adresse : 9200, rue de l'Innovation, Anjou

Les élèves devront se rendre par leurs propres moyens au centre de formation. Aucun transport scolaire n'est prévu pour ce lieu. Ils doivent prévoir leur déplacement afin d'arriver avant 8 h 15.

Tenue vestimentaire

Votre enfant doit porter des vêtements longs, résistants et confortables, adaptés à un atelier de construction (pantalon long et chandail à manches longues recommandés). Les chaussures de sécurité (embout d'acier) sont obligatoires. Le centre de formation fournira les chaussures de sécurité nécessaires; la pointure de votre enfant a déjà été enregistrée.

Présence

Au début de la formation, les formateurs aborderont des notions essentielles liées à la santé et sécurité au travail. Pour cette raison, la présence de votre enfant lors de la première journée (1er décembre) est obligatoire. Si votre enfant est absente le premier jour, même avec une absence justifiée, elle ne pourra pas participer à la deuxième journée (2 décembre) et devra rester à la maison.

Comportement et sécurité

Durant toute l'activité, votre enfant demeurera sous la responsabilité de l'accompagnateur et devra :

- respecter les règles et consignes de sécurité du centre de formation,
- adopter un comportement respectueux et responsable,
- et représenter fièrement l'école Calixa-Lavallée.

Autorisation parentale

Je, soussigné(e) _____,
autorise mon enfant _____ **Océanne** _____,
à participer à l'activité 'Exploration de la formation professionnelle – Pose d'armature du béton' les 1er et 2 décembre 2025.

Signature du parent : _____ Date : _____